MUNICIPALITÉ

Au Conseil communal du Lieu

Le Lieu, le 8 janvier 2024

Préavis municipal n° 05/2024
Grand-Rue - Rue de la Gare - Rue du Puits : Réfection de la chaussée et aménagements routiers

Madame La Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. Préambule

Le village du Lieu est traversé par la Route cantonale principale RC 84-C-P acheminant le trafic motorisé entre Le Pont et Le Sentier, sans ignorer la liaison avec Mouthe par la RC 85 et la RC 151. Le trafic en semaine est d'environ 3'450 véhicules/jour (source DGMR 2021), avec des pointes d'affluence le matin et en fin de journée, lors du passage des pendulaires actifs dans le domaine de l'horlogerie. Nous constatons également une forte augmentation de la circulation touristique en week-end.

La Municipalité a souhaité étudier la sécurisation du carrefour entre la Grand-Rue, la rue de la Gare et ses abords pour répondre aux problématiques de la sécurité et de perception des traversées piétonnes. Un aménagement plus adapté permettrait de diminuer la vitesse des usagers de la route en traversée de la localité répondant ainsi aux attentes de la population.

Un rapport établi par le BPA en novembre 2020, sur demande de la Commune, avait soulevé les déficits en matière de sécurité des traversées existantes et analysé la possibilité d'en implanter des supplémentaires sur l'ensemble du territoire communal.

Les réflexions menées au sein du Groupe de travail - Sécurité et nuisance routière (GT-SNR) font partie intégrante de la démarche d'étude, afin d'être en cohérence avec les mesures (C1, C2, C3) proposées par l'étude régionale de mobilité, communiquée en 2022.

2. Contexte

Le secteur du projet est situé sur la Route cantonale RC 84-C-P traversant le village (Grand-Rue) et sur la rue de la Gare.

La zone située entre les deux branches de la rue du Puits a également été intégrée au projet pour améliorer la lisibilité de cet espace et sécuriser les entrées et sorties depuis ces rues. L'ensemble du secteur est représenté en rouge ci-contre.



Actuellement, les aménagements en place ne permettent pas d'assurer des cheminements et traversées qualitatifs pour les modes doux.

Les personnes à mobilité réduite éprouvent également des difficultés à traverser la chaussée, car il n'y a pas d'abaissement de trottoirs à chaque passage pour piétons.

La surface à disposition dans le carrefour avec la route de la Gare est très importante, ce qui renforce le caractère très routier de la zone et favorise la vitesse des usagers.



Des comptages de trafic effectués par la DGMR en 2021 sur la Grand-Rue font état d'un trafic journalier motorisé moyen de 3450 véhicules, vitesse moyenne selon la norme V85%, 50 km/h.



Le comptage de trafic effectué par la DGMR en 2021 sur la rue de la Gare fait état d'un trafic journalier moyen de 508 véhicules, vitesse moyenne selon la norme V85%, 53 km/h.

À ce jour, le tronçon étudié est dépourvu d'une infrastructure adaptée pour les cycles. Les trottoirs actuels sont discontinus et ne disposent pas des gabarits suffisants.

3. Projet

3.1 Concept général

Pour mener à bien ce projet, la Municipalité a mandaté le bureau Mosini et Caviezel SA, afin de développer des propositions d'aménagement.

Le concept général du projet a retenu le principe de réduire la largeur de la chaussée en offrant des espaces supplémentaires à la mobilité douce, tout en s'intégrant dans les gabarits à disposition et le bâti existant.

Les accès aux rues latérales seront traités comme des trottoirs traversants, favorisant ainsi les modes doux tout au long de l'axe principal sur le secteur étudié.

Les futurs aménagements s'inscrivent dans le plan directeur des aménagements routiers de la Commune établi par RWB sur l'ensemble des traversées de nos villages, plan présenté au Conseil communal le 27 janvier 2015.

Ils permettront d'améliorer et de sécuriser les itinéraires pour les modes doux, tout en assurant une continuité et en renforceront la perception de traversée du village aux yeux des automobilistes, afin de limiter leur vitesse.

Les objectifs du projet sont les suivants :

- Modérer la vitesse du trafic motorisé en traversée de localité
- Améliorer la sécurité des piétons et des cycles le long de la Grand-Rue
- Sécuriser les traversées piétonnes devant le bâtiment communal et le collège
- Sécuriser la traversée piétonne de la rue de la Gare
- Créer une nouvelle traversée au droit du temple
- Réaménager le carrefour Grand-Rue - Route de la Gare
- Renforcer la perception du centre de la localité
- Créer des arrêts de bus Lhand
- Réaménager le stationnement aux abords de la rue du Puits
- Réfectionner la chaussée

Le projet se situe entièrement sur le domaine public. Il n'y a donc pas d'emprises sur des biens-fonds privés autres que ceux appartenant à la Commune.

3.2 Mobilité douce

Des aménagements seront créés pour offrir un espace aux cyclistes traversant la localité. Une bande cyclable de 1,3 m sera marquée côté Nord de la chaussée sur la Grand-Rue et sur la rue de la Gare à la montée.

Pour séparer les piétons des cyclistes, une zone mixte délimitée par un marquage central d'une largeur minimale de 3,0 m sera créée du côté SUD de la chaussée. Des marquages granoplast rouge seront mis en place de part et d'autre de cette zone afin de sécuriser le cheminement des vélos en traversée du carrefour de la rue de la Gare et à la descente de la zone mixte.

Le gabarit des trottoirs variera de 1,8 m à 2,0 m de largeur. Une nouvelle traversée piétonne sera créée sur l'itinéraire de randonnée pédestre au droit de l'église et répondant aux normes de visibilité.

La séparation entre la chaussée et les trottoirs sera réalisée avec une bordure franchissable en granit d'une hauteur de 5 à 6 cm. Ceci contribuera à renforcer la perception de l'espace public et favorisera une perméabilité entre les deux côtés de la chaussée.

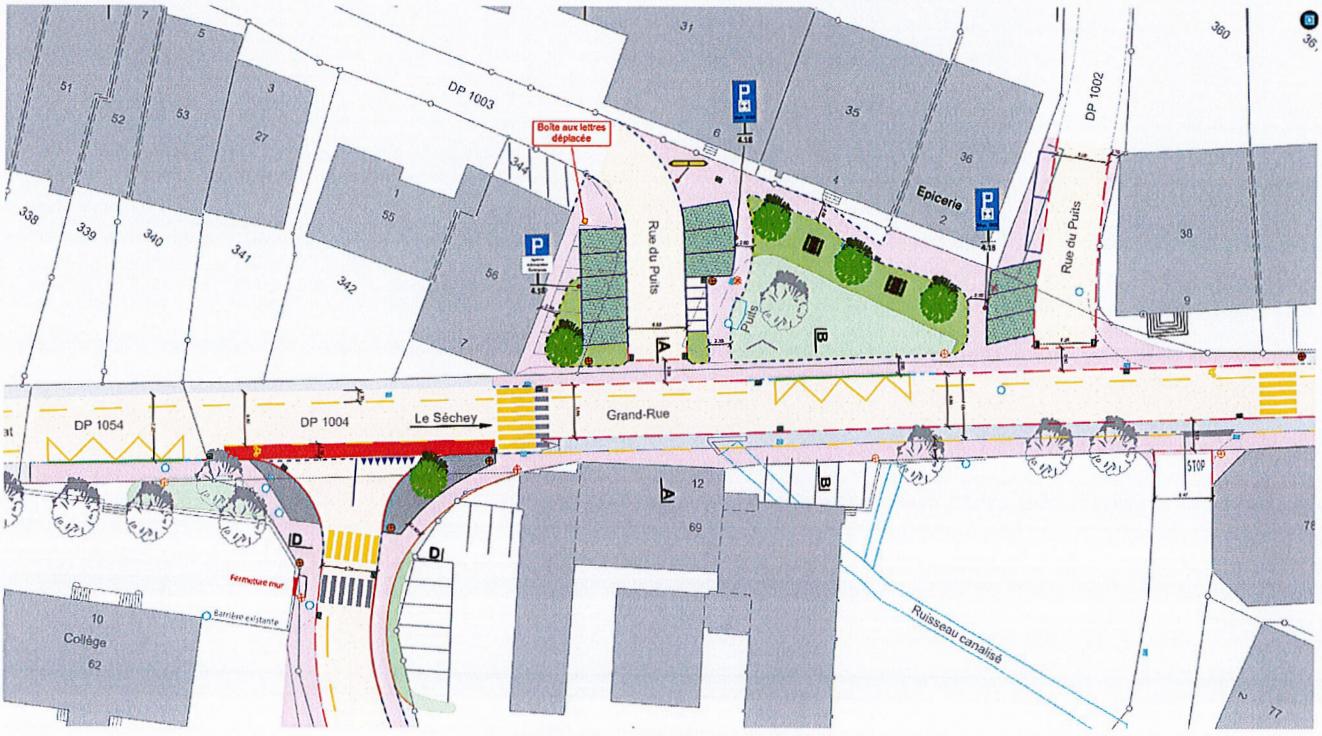
La future fondation des trottoirs et zones mixtes seront matérialisées par 30 cm de grave GNT 0/45 mm. Leur superstructure sera composée d'une couche de base en AC T 22 N sur 8 cm et d'une couche de roulement en AC 8 N sur 3 cm. Au droit des trottoirs traversants, la fondation et la structure bitumineuse seront renforcées pour s'approcher de celles de la chaussée, car elle sera plus fortement sollicitée.

Afin d'assurer la perception pour les personnes malvoyantes et le franchissement pour les personnes à mobilité réduite, des bordures franchissables spéciales d'une hauteur de 4 cm ou un rang de pavés d'une hauteur de 2 à 3 cm seront mis en place au droit des traversées piétonnes entre la chaussée et les trottoirs.

Le trottoir situé à proximité du collège sera également corrigé en y supprimant l'escalier existant impactant fortement le gabarit du trottoir.

Finalement, le tronçon de route situé actuellement devant la Villageoise sera rendu à la mobilité douce en créant un itinéraire piétonnier d'une largeur de 2,0 m, matérialisé par un revêtement bitumineux. Le stationnement existant sera reporté en bordure de la rue du Puits et matérialisé par des places de parc en "grilles gazon" pour favoriser l'infiltration des eaux pluviales.

En parallèle de l'aménagement du cheminement piétonnier et de la modification des accès à la rue du Puits, la plantation des arbres permettra de mettre en valeur cette place aux abords des centres d'intérêt locaux et agrandir la surface d'espaces herbeux.



Extrait du plan de situation mis à l'enquête

3.3 Réfection de la chaussée et bruit routier

La largeur de la chaussée principale sera réduite au minimum pour marquer le secteur du centre de localité. Le nouveau gabarit d'une largeur de 5,80 m permet d'assurer le croisement de deux camions.

L'infrastructure de la chaussée existante sera maintenue et seule la couche superficielle de la chaussée sera remplacée. Un rabotage de la chaussée sur 4 cm d'épaisseur sera réalisé, puis une couche de liaison en ACB 11S sera posée avant de poser la couche de roulement.

Le tronçon du projet ne nécessite pas un assainissement particulier du bruit routier. Toutefois, au vu des très bonnes performances du revêtement de type ACMR8-VD en matière de longévité, il sera mis en place comme couche de roulement. Ce type de revêtement a également des propriétés phonoabsorbantes et permettra de réduire les valeurs d'exposition au bruit routier de 1 dB (A) à long terme.

3.4 Mise en conformité des arrêts de bus scolaires

Deux nouveaux arrêts de bus seront réalisés le long de la route principale afin d'accueillir les bus scolaires de manière à être conformes à la loi sur l'égalité pour les handicapés (LHand). Ils seront matérialisés au sol par des marquages et délimités par des bordures de type "État VS" en granit, permettant de créer des quais d'une hauteur de 22 cm.

La zone située sous la chaussée sera également renforcée pour prolonger la durée de vie de la chaussée à l'emplacement des futurs arrêts de bus.

3.5 Modération du trafic

Un décrochement latéral sera mis en place au bas de la rue de la Gare en amont du carrefour avec la Grand-Rue de manière à modérer la vitesse des usagers avant d'y arriver.

Un nouveau passage piéton sera créé au droit de l'escalier situé dans la continuité du cheminement en provenance de la Gare, afin de sécuriser la sortie des piétons sur la rue de la Gare. Des potelets seront mis en place avec un marquage au sol de part et d'autre du passage piéton pour offrir un espace de sécurité et éviter un conflit entre une voiture et un vélo ou un piéton. Une aire d'attente sera également aménagée pour les piétons en bas de l'escalier.

L'aménagement du carrefour avec la rue de la Gare a été revu en y diminuant l'emprise de la chaussée par la création de zones franchissables matérialisées par un pavage et la plantation d'un arbre. Cela permettra de mieux canaliser les usagers en approche de la route principale.

3.6 Éclairage public

L'éclairage public de l'ensemble du tronçon sera réfectionné et homogénéisé. Il sera matérialisé selon le cas, par la pose de nouveaux mâts ou par l'adaptation des mâts existants pour une hauteur maximale de 6 m et espacé de 30 à 35 m. Les luminaires seront de type LED avec une puissance optimisée de manière à répondre aux normes et recommandations en vigueur, tout en limitant la pollution lumineuse.

Les candélabres seront positionnés à l'arrière des trottoirs, un tube de protection de câbles sera posé dans la fouille sous le trottoir, afin de recevoir le câble d'alimentation.

3.7 Canalisations et conduites industrielles

Toutes les surfaces de roulement sont prévues en enrobé et équipées d'un système d'évacuation des eaux claires raccordé au collecteur principal d'évacuation des eaux claires.

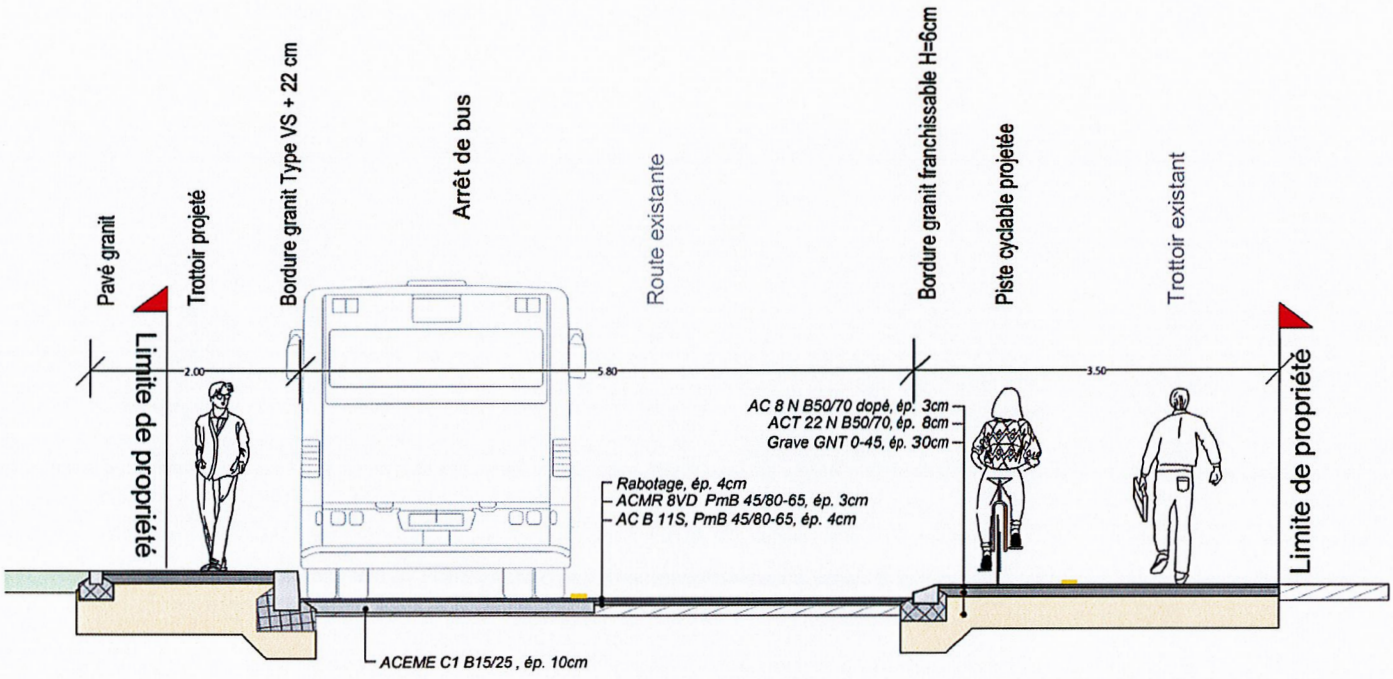
Le projet prévoit le remplacement de tous les ouvrages de collecte des eaux de ruissellement (grilles, gueulards). Au besoin, des planelles seront mises en place en bord de route pour assurer l'écoulement longitudinal des eaux.

Les nouveaux raccordements sur les canalisations communales seront en PVC Ø 200 mm avec enrobage en béton. Toutes les grilles seront équipées de dépotoirs et de coudes plongeurs.

À ce jour, il n'y a pas d'autres travaux prévus pour les infrastructures souterraines. Néanmoins, une coordination sera maintenue avec les différents services industriels et les prestataires des services (Swisscom, SEVJ), afin d'éviter de devoir rouvrir la chaussée après les travaux.

3.8 Coupe-type

La coupe type représentée ci-dessous correspond aux travaux prévus sur la Grand-Rue



Coupe-type du réaménagement de la chaussée

4. Travaux

Sous réserve d'acceptation du projet et de son financement par le Conseil Communal, les travaux pourront commencer à la mi-avril 2024, pour une durée d'environ 8 mois.

La première phase des travaux débutera par la pose des bordures et la construction des trottoirs le long de la route principale et de la rue de la Gare afin de pouvoir procéder à la réfection des couches de revêtement bitumineuses pendant l'été.

Les travaux prévus aux abords de la rue du Puits seront réalisés à la suite de cette étape jusqu'à la fin de l'année. Selon les conditions météorologiques, certains travaux de marquage seront finalisés en 2025.

Le tronçon situé sur un itinéraire piéton porté à l'inventaire cantonal sera aménagé de manière à assurer la continuité de l'itinéraire pédestre pendant la phase des travaux.

5. Dispositions légales et procédures

Le projet a été soumis à un examen préalable auprès de la DGMR et des différents services du Canton. Les remarques émises lors de cette consultation ont été intégrées au projet.

Le dossier a fait l'objet d'une mise à l'enquête publique du 17 novembre 2023 au 17 décembre 2023, il est maintenant soumis à l'approbation du Conseil Communal puis sera envoyé au Département de la Culture, des Infrastructures et des Ressources Humaines (DCIRH) pour approbation définitive. L'octroi d'une subvention des travaux éligibles est lié à cette approbation.

Durant le délai de mise à l'enquête, aucune opposition n'a été déposée.

Quelques remarques constructives ont été émises et seront intégrées en vue de la réalisation des travaux. L'association « Le collectif pour un trafic apaisé » et l'association vaudoise pour la construction adaptée aux handicapés (AVACAH) ont également relevé la nécessité des aménagements proposés et la qualité du projet présenté.

L'AVACAH recommande la réalisation d'une place de parc pour personne à mobilité réduite. Une place de parc sera adaptée dans ce sens lors du projet d'exécution.

L'association « Le collectif pour un trafic apaisé » recommande de prolonger les bandes cyclables sur l'ensemble de la traversée du village. Cela a été intégré dans les coûts du projet, mais ne nécessite pas d'autorisation spécifique.

6. Financement

Le coût des travaux détaillés ci-après est basé sur le projet mis à l'enquête publique et la procédure d'appel d'offres organisée en conformité avec la loi sur les marchés publics :

TRAVAUX

		Routes
Génie civil	CHF	740'000.00
Marquages et signalisation	CHF	46'000.00
Appareillage éclairage public	CHF	45'000.00
Plantations	CHF	25'000.00
Mobilier urbain	CHF	6'000.00
Prestations ingénieur	CHF	68'000.00
Prestations géomètre	CHF	20'000.00
TOTAL DEVIS TTC	**CHF**	**950'000.00**

Le montant total des travaux est de CHF 950'000.00. Ce montant comprend une partie investissement de CHF 260'000.00 et une partie entretien, qui devrait bénéficier du retour sur les dépenses thématiques, de CHF 690'000.00.

Les montants du devis ci-dessus contiennent 10 % de divers et imprévus.

La Municipalité propose de financer les travaux de la manière suivante :

Pour la partie investissement :

- Le montant de CHF 260'000.00 sera amorti en 40 ans, soit CHF 6'500.00/an et porté au Bilan compte 9141.012 Grand-Rue – Rue de la Gare – Rue du Puits : réfection de la chaussée et aménagements routiers.
- L'influence sur le budget de fonctionnement sera de l'ordre de CHF 6'500.00/an, porté au compte 430.313 amortissement Grand-Rue – Rue de la Gare – Rue du Puits : réfection de la chaussée et aménagements routiers.

Pour la partie entretien :

- Augmentation du budget de fonctionnement 2024 - compte 430.3142.3 Entretien route augmentation budget préavis 05/2024 pour un montant de CHF 690'000.00.
- Correction du montant de retour des dépenses thématiques, compte 220.4521.01 Retour /dép. thématique dif. Budget état/commune de CHF 450'000.00.
- Prélever le solde à la réserve générale, compte 9282.99, pour un montant de CHF 240'000.00.

Conclusions

Le présent projet s'inscrit dans la volonté de la Municipalité et concrétise le but initial du concept de réaménagement de la traversée du village du Lieu visant à sécuriser les mouvements longitudinaux et transversaux pour la mobilité douce tout en modérant la vitesse des usagers de la route tout en améliorant la perception du centre de la localité.

La création des nouveaux arrêts de bus permettra de clarifier la situation pour les bus scolaires et évitera ainsi des manœuvres devant l'école et à proximité des écoliers.

La structure de la chaussée sera réfectionnée et adaptée de manière à répondre aux exigences de qualité et durabilité fixées dans les normes VSS.

Ce projet, mettant en valeur ce secteur du village, s'inscrit globalement dans une démarche de développement durable en conciliant les intérêts des différents modes de déplacement et améliorera la qualité de vie des riverains en matière de bruit routier.

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous recommande, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir délibérer et vous prononcer sur les conclusions suivantes :

Le Conseil Communal du Lieu

- vu le préavis 05/2024
- ouï le rapport de la commission d'étude
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

décide

1. D'autoriser la Municipalité d'entreprendre les travaux de réaménagement du secteur Grand-Rue - Rue de la Gare - Rue du Puits, soit : réfection de la chaussée et aménagements routiers.

2. De donner tous les pouvoirs à la Municipalité pour mener à bien cette opération.

3. D'allouer dans ce but un crédit de CHF 950'000.00

4. De financer ce montant par un emprunt aux meilleures conditions du moment et dans la limite du plafond d'endettement de CHF 15'200'000.00 (endettement au 31.12.2022 CHF 4'744'109.43 + CHF 1'385'423.28 pour des projets déjà accordés mais, sans les montants à l'ordre du jour du Conseil Communal du 5 mars 2024).

5. De corriger le budget de fonctionnement de la manière suivante :

 - compte 430.3142.3 Entretien route augmentation budget préavis 05/2024 pour un montant de CHF 690'000.00.
 - compte 220.4521.01 Retour /dép. thématique dif. Budget état/commune augmenter le montant de CHF 450'000.00.
 - Prélever le solde à la réserve générale, compte 9282.99, pour un montant de CHF 240'000.00.

 Avec ces mouvements, le montant déficitaire du budget 2024 de CHF 134'350.00 ne subit aucune modification.

Au nom de la Municipalité

MUNICIPALITÉ LE LIEU

Le Syndic
Patrick Cotting

La Secrétaire
Irène Darbellay

Le présent préavis a été adopté par la Municipalité dans sa séance du 22 janvier 2024.

Municipal responsable : Gabriel Berciu

Annexes : Plans de la mise à l'enquête publique

Commission chargée de l'étude du préavis :
M. Arthur Lespagnol, convocateur
M. François Simond
M. David Bachelard
M. Pierre Lorétan
Mme Tania Cotting